

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d'ALIX - 69380

Séance du lundi 15 mai 2017 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 10 mai 2017

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Muriel LIENGME, Véronique MARTINEZ, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Cyril PRADAT à Thierry RIGNOL, Sandrine MOIROUX à Laurent Monnet, Frédéric MARTINEZ à Pascal LEBRUN

Membre absent : Michel HABER

Monsieur le Maire demande de respecter une minute de silence en hommage à Madame Solange VINCENT, conseillère municipale d'Alix de 1983 à 1995.

✓ **Approbation du compte rendu du conseil du 3 avril 2017**

Approuvé à l'unanimité des présents.

✓ **Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.**

- Décision n°2017-03 : vu la date de mise en 1^{ère} circulation du véhicule Kangoo BQ-175-HB datant du 13/01/2006, il a été décidé de signer le 19 avril 2017 un contrat d'assurance automobile dit « au tiers », pour un montant annuel de 317,18 € TTC avec la société GROUPAMA, en remplacement du contrat d'assurance tout risque signé avec cette même compagnie.
- Décision n°2017-04 : vu l'achat du camion Peugeot Boxer immatriculé BT-667-GK, il a été décidé de signer le contrat d'assurance automobile dit « TOUS RISQUES » n° 2013 pour un montant annuel de 671,83 € TTC avec la société GROUPAMA située 50 rue de Saint Cyr 69251 Lyon Cedex 09. La cotisation pour la première année (23/03/2017 – 31/12/2017) est de 523,88 €.
- Achat du matériel de désherbage : il a été commandé chez FINAS SARL pour 22 375,24 € TTC de matériel de désherbage (Désherbeur – Balayeuse – Porte Outils – Houe – Lames – Extincteur) et chez GUILLEBERT. Pour rappel, subvention en moyenne de 50 %.

✓ **Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial TNC < 50% - Délibération**

Le poste d'adjoint technique territorial occupé depuis janvier 2016 par Mme Cidavi Sylvie à raison d'1h30 par jour scolaire, est couvert par un contrat conforme aux dispositions de l'article 3-1 des emplois non permanents motif « Accroissement temporaire d'activité ». Ce type de contrat ne doit pas excéder 12 mois d'activité sur une période de 18 mois. Au vu des contrats signés avec Mme Cidavi Sylvie, nous arrivons au terme de cette période.

Cet emploi ne pouvant plus être considéré comme non permanent, ni comme répondant à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet inférieur à 17h30 / semaine.

Mme Cidavi Sylvie continuerait d'occuper ce poste via un CDD d'1 an, renouvelable dans la limite de 6 ans.

Vote : accepté à l'unanimité

✓ **Refacturation des travaux d'extension du réseau électrique à M. MIRMAND - Délibération**

Dans le cadre du permis de construire obtenu par M. MIRMAND et Mme KHELIF, il est prévu de faire réaliser par le SYDER les travaux d'équipements publics électriques nécessaires à cette opération, et

que soit refacturé aux pétitionnaires le coût de ces travaux d'extension du réseau électrique s'élevant à 4 968,26 €.

Il est proposé de faire ce titre sur le budget communal 2017 à l'article 70878 pour la totalité du montant.

Vote : accepté à l'unanimité

✓ **Subventions aux associations 2017 - Délibération**

ASSOCIATIONS	Attributions 2017
Amicale des classes en 7	150,00 €
Association pensionnaires d'Alix	100,00 €
Association Pierres Folles	160,00 €
Comité d'entraide aux anciens	1 200,00 €
Fanfare de Charnay	180,00 €
Comité des Fêtes	500,00 €
Souvenir français	80,00 €
Bibliothèque	900,00 € + locaux et employée municipale
Compagnie du Fil rouge	200,00 € + prêt de salle
Sou des Ecoles	600,00 €
ADMR	1 383,80 € au prorata des habitants
La ROUE (association du patrimoine)	400,00 €
Association gérontologique	74,60 € au prorata des habitants
AGIVR	0,00 €
MFR	0,00 €
ADAPEI	0,00 €
ecole de musique chessy châillon	0,00 €
Chambre des métiers	0,00 €
AFSEP	0,00 €
TOTAL	5 928,40 €

Vote : Accepté à la majorité des membres présents. Les membres du conseil municipal, appartenant aux différents bureaux des associations, se sont abstenus lors des votes les concernant.

✓ **Convention CDG pour les missions de remplacement – Délibération**

L'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, autorise les centres de gestion à mettre des agents à disposition des collectivités et établissements pour remplacer des agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires.

L'article 3-7 de cette même loi, explicité par la circulaire MTSF11009518C du 03/08/2010 relative aux modalités de recours à l'intérim dans la fonction publique, insiste par ailleurs sur le fait que le recours à l'intérim privé ne peut avoir lieu que lorsque le centre de gestion dont les employeurs relèvent n'est pas en mesure d'assurer la mission de remplacement prévue à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. L'obligation de solliciter en premier lieu le centre de gestion a une portée générale et s'applique donc à l'ensemble des collectivités et établissements, qu'ils soient ou non affiliés.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le CDG69 propose une prestation d'intérim et de portage salarial pour des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, pour des remplacements temporaires d'agents sur des emplois permanents et pour des vacances temporaires d'emplois permanents dans l'attente de recrutement de fonctionnaires.

Ce service est constitué d'un vivier d'intérimaires recrutés par le CDG69 et mis à disposition de la collectivité intéressée, après accord de celle-ci sur le candidat choisi. Dans le cadre de sa mission de portage salarial, le CDG69 procède au recrutement et à la mise à disposition d'un candidat proposé par la collectivité.

Le CDG69 assure la gestion administrative de l'agent, lui verse sa rémunération et prend en charge les risques chômage et maladie. La collectivité rembourse au CDG69 le montant du traitement, le régime indemnitaire et les charges patronales sur la base des éléments validés par l'autorité territoriale lors de la demande de mission. Cette somme est majorée d'une commission relative aux frais de gestions engagés par le CDG69, selon le barème suivant :

Portage (l'agent est proposé par la collectivité) :	5,5 %
Intérim (l'agent est proposé par le CDG69) :	6,5 %

L'adhésion à la convention est gratuite, et n'engage pas l'employeur à avoir recours au service.

Afin de pallier les absences du personnel de la commune ou pour satisfaire une mission temporaire, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service intérim mis en œuvre par le CDG69 et il présente la convention permettant de recourir au service intérim du CDG69.

Vote : adoptée à l'unanimité

✓ **Demande de la classe en 9 pour l'organisation d'un vide grenier**

Le 9 septembre 2017, la classe en 9 d'Alix, demande l'autorisation pour organiser un vide-grenier sur le terrain de pétanque et autour du city stade, avec utilisation de la buvette du terrain de pétanque. Se pose la difficulté du stationnement et le fait que la salle rurale soit louée. Problème également pour l'entretien du city stade.

Autre lieux envisageable dans le village : autour de l'église ?

Il est proposé de rencontrer la Présidente de la Classe en 9 pour l'organisation de cette manifestation : (emplacement différent avec parking ?)

✓ **Accueil des mercredis**

Par courrier en date du 12 avril 2017, il a été demandé aux familles fréquentant l'école d'Alix, si elles seraient intéressées par un accueil des enfants pour la rentrée scolaire prochaine, organisé le mercredi de 11h30 à 18h00, en parallèle du service de garderie déjà organisé de 11h30 à 13h00.

Le retour est le suivant :

Tous les mercredis :	5 enfants
Les mercredis des semaines paires :	6 enfants - Total : 11 enfants
Les mercredis des semaines impaires :	2 enfants - Total : 7 enfants

1 famille est intéressée pour 2 enfants tous les mercredis mais cela reste à confirmer.

1 famille est intéressée pour 1 enfant, 1 mercredi sur 2, mais ne sait pas encore si ce sera les semaines paires ou impaires.

Ces 2 familles ne sont pas prises en compte dans le décompte ci-dessus.

15 Euros, tarif unique comprenant le repas type « pique-nique ».

**Cependant, on ne sait pas ce que devient le déroulement des mercredis à la rentrée.
Possibilité de mettre en place pour la fin de l'année (à partir de fin Mai / début Juin)**

Vote : acceptée à l'unanimité

✓ **Mutuelle Communale - CCBPD**

Abordé en réunion transversale sociale à la CCBPD, il a été décidé de lancer la création d'une mutuelle communale sur un périmètre incluant déjà les communes de Alix, Anse, Lozanne, Châtillon d'Azergues, Belmont d'Azergues, Chessy les Mines et Pommiers. D'autres communes pourraient rejoindre le dispositif.

Ce projet est porté par les CCAS des communes adhérentes, 2 membres élus par commune constituent le Comité de Pilotage.

Le projet est porté par la Commune de Anse (Mme Claire ROSIER : 06.29.11.46.09).

Le périmètre des communes adhérentes sera arrêté lors de la prochaine réunion prévue le 16 mai à 19h30 salle de réunions de la CCBPD à ANSE.

Si la commune d'Alix est intéressée pour rejoindre les communes déjà adhérentes, 2 représentants doivent se rendre à la réunion du mardi 16 mai à 19h30 à la CCBPD afin que l'adhésion puisse être prise en compte.

Représentants de la commune : Norddine GUEDAMI et Véronique MARTINEZ, et Pascal LEBRUN (en tant que maire)

Vote : 2 abstentions et 11 pour

✓ **Point travaux**

Signatures des points suivants :

Rénovation des croix

Rénovation fenêtres école et crèche

Accessibilité salle rurale (fermeture de la salle à partir du 17/07 jusqu'au 25/08)

Trottoirs au nord du village

Panneau d'affichage

En attente :

Terre végétale pour le cimetière

Mise en œuvre :

3 Carrés potagers à l'école et dallage

Semis en prairie florale école et croix cardinal Fesch

✓ **Point finances**

Subvention de l'Etat : baisse de 11 967 €, ce qui représente environ 8 %. Le budget avait été anticipé. Appel à projet ouvert pour les demandes de subventions auprès du Département. Demande en cours pour l'aménagement du cimetière.

✓ **Horaires des permanences Elections législatives des 11 et 18 juin 2017**

Tableaux faits

✓ **Questions diverses :**

- Dégradation rue Aymé CHALUS (notamment panneau de signalisation) suite à la location de la salle rurale le week end du 4 et 5 mars 2017 à Madame DOITRAND ; la caution a été retenue en entier.

Actuellement, il n'est pas possible de rembourser seulement une partie de la caution.

Après délibération du conseil municipal, il est décidé de retenir 300 euros sur la caution pour dégradations et préjudices.

Vote : 2 oppositions, 11 pour.

- Modification du règlement de la salle rurale :

La caution pourra être retenue partiellement pour toutes dégradations et préjudices, dans la salle et aux abords, sur un montant estimé.

Pour un montant supérieur à 500 € ou vandalisme avéré, la commune se réserve le droit de porter plainte.

Vote : pour à l'unanimité

- Critérium du Dauphiné : le 08/06/2017 passage à Alix vers 12h20. L'arrêté de circulation a été pris.
- Concert Sou des écoles 19 mai 2017 au city stade : Prêt Sono + Capacité électrique : le prêt de la sono n'est plus d'actualité. Pour la capacité électrique : ce sera pris sur la salle rurale, sauf si le concert se fait à la salle rurale en raison de la météo.
- Rubrique Environnement sur le site : A faire vivre.
- Recrudescence de chats : être vigilants.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h58
Prochaine réunion du conseil municipal : le 12 Juin 2017 à 20h30

Suivent les signatures
Les adjoints et conseillers municipaux

Le Maire.



